

# RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

## CONCERNANT LES ACTIONS DU CNB EN MATIÈRE DE BILAN DE COMPÉTENCES

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 octobre 2022

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 14 octobre 2022**

**CONNAISSANCE PRISE** du rapport de la Commission de la formation professionnelle soumis ce jour ;

**APPROUVE** le plan d'actions proposé en faveur de la mise en place de bilans de compétences collectifs et individuels ;

**INVITE** la commission Formation à établir et à lancer son appel d'offres puis à en faire connaître les résultats ;

**SOUHAITE** qu'une communication à l'ensemble des avocats sur l'existence du compte personnel de formation soit faite ;

**ENCOURAGE** la mise en place d'une liste de prestataires offrant des bilans de compétences individuels pour les avocats et couvrant l'ensemble du territoire dont la sélection aura été faite sur appel d'offres préalablement établi par la commission formation.

\* \*

Fait à Paris, le 14 octobre 2022